

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017
COMTPE RENDU**

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Nicolas OSSEDAT, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

ABSENTES EXCUSEES : Clare VERNIN (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN) Nathalie OSSEDAT (procuration donnée à Colette MELON)

ABSENTS : Mickaël DAUSSY, Jean Michel BRISSAY

1/ CONTRATS AIDES

Le contrat «emploi d'avenir» d'Emy REJONY arrive à échéance le 27 septembre 2017 et, malgré les restrictions en matière d'emploi aidé, la Mission Locale du Roannais nous a accordé la possibilité de reconduire ce contrat pour une nouvelle période d'un an. Le conseil se félicite de cette bonne nouvelle. Emy Rejony pourrait donc être prolongée jusqu'au 27 septembre 2018 sur la base d'un volume horaire de 22 heures hebdomadaires prises en charge à hauteur de 60% avec exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le contrat d'Emy REJONY jusqu'au 27 septembre 2018. Elle sera affectée à l'école en qualité d'aide périscolaire et assurera également les remplacements dans divers services selon les besoins.

Le contrat d'Agnès GOUTORBE avait déjà été, lui aussi, renouvelé.

Par contre, et en ce qui concerne Romain REGEFFE employé à l'unité technique, il est à ce jour impossible de renouveler son contrat CUI-CAE. Celui-ci arrive à échéance le 31 octobre 2017. Les nouvelles dispositions gouvernementales donnent en effet priorité aux établissements scolaires.

2/ INTERCOMMUNALITE

Monsieur le maire explique que l'on est toujours placée dans une situation dite de « statu quo » suite au schéma préfectoral adopté.

Cependant, l'année 2018 devrait être une année mise à profit pour un temps complémentaire d'analyse et d'expertises permettant études et négociations préalables (en cette circonstance peu banale).

L'intégration au sein d'un nouvel EPCI envisagée dorénavant en janvier 2019 pourrait alors s'avérer plus sécurisée.

La municipalité est toujours (à l'unanimité) favorable à une intégration à Roannais Agglomération et s'oppose toujours à une intégration au sein du projet « Loire et Monts ».

3/ FIBRE OPTIQUE

Les travaux liés au réseau de la fibre optique sont maintenant terminés sur le territoire communal. Une réunion publique indiquant les modalités de raccordement s'est tenue à la salle ERA le 19 septembre dernier. Lors de cette réunion il a notamment été expliqué qu'il est d'ores et déjà possible de faire une demande de raccordement sur le site www.thd42.fr « espace raccordement »

pendant 3 mois. Un rendez-vous sera pris au domicile avec une personne adressée par le SIEL.

Après ces 3 mois, l'installation de la prise est toujours possible mais il faudra s'adresser directement auprès du fournisseur d'accès internet que l'administré aura choisi.

Dans tous les cas, pendant 10 ans, l'installation de la prise au sein du logement est gratuite.

Des permanences d'assistance seront assurées en mairie par des conseillers du SIEL les mercredi 4 et 11 octobre prochains de 16 h à 18 h 30 à destination des personnes rencontrant des difficultés qui peuvent, au préalable, se renseigner en mairie.

4/TELEPHONIE MOBILIE : DEMARCHES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ANTENNE FREE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée municipale d'un courrier de Monsieur BARTHOLIN conseiller départemental au sujet de la téléphonie mobile en espace rural. Le diagnostic établi suite au recensement des zones blanches par les communes confirme l'insuffisante couverture du Pays d'Urfé. Les communes les moins couvertes sont éligibles au dispositif « zones blanches – centre bourg » afin d'améliorer la situation. Des réunions vont se tenir à l'initiative du conseil départemental notamment sur la tuilière.

Le maire rappelle à l'assemblée municipale le sujet abordé lors du précédent conseil municipal concernant l'obligation de couverture de la quasi-totalité (90%) du territoire par les opérateurs de téléphonie mobile.

C'est dans cet objectif que FREE MOBILE avait sollicité un emplacement pour la mise en place d'une antenne relais en ciblant une zone de la commune (l'Allée / les Chavannes). La commune a alors proposé sa parcelle boisée au lieu-dit les Chavannes.

Le maire présente l'étude de l'opérateur qui prend bien en compte l'intégration demandée : feuillage sur la partie émergente du mât de 30 m de hauteur totale.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de louer un emplacement sur la parcelle boisée communale H132 à l'Allée moyennant une redevance annuelle négociée à 4000.00 €.

L'installation d'autres opérateurs sera possible sur le même mât indique FREE sous réserve de la compatibilité avec leur structure. Dans tous les cas les autres opérateurs pourront s'implanter à quelques mètres. FREE indique que la zone d'implantation retenue assure la meilleure performance. Un courrier est demandé par le maire afin de bien préciser ces éléments.

5/ COCS (Contrat passé avec le conseil départemental : aide à l'investissement)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la conclusion d'un contrat avec le Conseil départemental au titre du COCS pour une période de trois années qui arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Trois projets avaient été initialement inscrits à ce contrat dit COCS :

- aménagement des places de Rochetaillée et de la Conche
- étanchéité de la toiture de l'école publique
- étude globale d'aménagement

L'aménagement des places de Rochetaillée et de la Conche a été finalisé.

Concernant les deux projets suivants, le conseil municipal décide, à l'unanimité, leur remplacement comme suit :

↳ l'étanchéité de la toiture de l'école publique (qui n'est pas à reprendre) remplacée par un terrain multisports type city Park ou similaire.

<u>Estimation</u> :	plate-forme en enrobé	18.021 euros HT	59.746 € HT
	terrain multisports	37.225 euros HT	
	Études , suivi travaux	4 500 euros HT	

↳ l'étude d'aménagement global du bourg (A.C.B.) remplacée par une opération de revalorisation paysagère de l'espace public.

Estimation : **15.000 € HT**

Cette revalorisation paysagère est envisagée par la municipalité sur deux années, soit 2018 et 2019. C'est pourquoi, il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental une année supplémentaire au COCS (jusqu'au 31 décembre 2019).

6/ PISCINE MUNICIPALE

Fréquentation / accueil

Emmanuelle BARLERIN dresse un compte rendu de la saison qui a été relativement correcte au niveau de la fréquentation en raison notamment des journées à forte chaleur.

Elle évoque une très probable réorganisation pour la saison prochaine au niveau de l'accueil compte tenu des difficultés rencontrées cette année.

Les détails du bilan financier seront présentés lorsque toutes les recettes et les dépenses seront connues.

Virage sur chemin communal au droit de la piscine

Le conseil municipal décide d'étudier la meilleure solution afin de sécuriser l'accès à la piscine notamment au niveau du virage se situant près du chalet : rétrécissement et déport de la voirie, pose de plots, marquage au sol ...

Il s'agit surtout de sécuriser les piétons eu égard au danger que représente l'actuelle configuration et à la vitesse de certains véhicules.

7/ URBANISME – VISITE DE MME L ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE DU 1ER SEPTEMBRE

Monsieur le maire fait le compte rendu de la visite de Madame FRANCISCO (ABF) venue notamment pour étudier la possibilité de commander la sonnerie des cloches de la Chapelle du Château à distance. Elle a également porté son regard sur certains dossiers en cours qui ont fait l'objet soit de conseils, soit d'observations ...

Le maire rappelle que c'est Mme Francisco qui décide dans le périmètre communément appelé « du château » et qu'elle tient au respect de ses prescriptions et au dépôt d'autorisations d'urbanisme.

8/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Lors de sa visite à la Chapelle du Château, Madame FRANCISCO, Architecte des Bâtiments de France, a constaté la dégradation de ce Monument et a vivement invité Monsieur le Maire à établir un programme de réhabilitation après une étude à lancer par la commune (état des lieux, diagnostics, descriptif des travaux et mesures à prendre, estimation et hiérarchisation des travaux à effectuer)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de trois architectes du patrimoine afin qu'une étude globale et un échéancier des travaux soit effectué.

Cette étude pourrait être subventionnée par la DRAC. Une demande sera faite.

D'autre part, Madame l'Architecte des Bâtiments de France a informé le maire d'un futur appel à partenariat « patrimoine pictural protégé » porté par le Conseil Départemental. La commune pourrait présenter la conservation voire la restauration des fresques murales de la Chapelle (le dossier est presque prêt). Si ce projet était retenu, une aide pourrait être attribuée à la commune.

9 /POINT SUR TRAVAUX VOIRIE

Daniel CHALOT, adjoint chargé de la voirie annonce que les travaux faisant l'objet de la programmation 2017 sont à ce jour terminés. Seul reste à réaliser le balayage des gravillons qui devrait être réalisé sous une dizaine de jours.

10/ ADRESSAGE

Madeleine VEILLAS, adjointe en charge de la commission désignée pour travailler sur la numérotation et le nommage des rues fixe une première réunion de travail au mercredi 27 septembre 2017 à 19 heures.

11/ POINT SUR LES BIENS VACANTS SANS MAITRE

Monsieur le maire rappelle la procédure « biens vacants sans maître » en cours. Nathalie OSSEDAT, conseillère municipale chargée du dossier absente excusée à cette séance nous fera un compte rendu lors de la prochaine séance.

12/ Ad' AP – POINT SUR LES TRAVAUX ET L'AGENDA D ACCESSIBILITE AUX BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le maire fait un point sur les travaux réalisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. La programmation est en cours de réalisation :

Camping : terminé,
École : en cours,
WC bd de l'Astrée à l'étude,
WC Av du 8 mai en cours,
Église en cours,
Salle ERA : étude
Gymnase : étude
Extérieurs ancienne perception : à l'étude
Vestiaires du foot, tribune et extérieurs
Piscine : à l'étude

Nota :

- seuls sont traités les ERP qui appartiennent à la commune.
- 2016/2017 : il convient de terminer l'école, de lancer les travaux WC Bd de l'Astrée
- les travaux sont échelonnés sur plusieurs années en fonction d'un agenda déposé en préfecture.

13/ BILAN FINANCIER STAGE FOOT HERVE REVELLI

Emmanuelle BARLERIN communique à l'assemblée municipale le compte rendu financier des stages de foot jeunes « Hervé REVELLI » organisés cet été et qui ont connu un réel succès. Il en ressort un excédent de 2451.71 € dont 2000.00 € au profit de la commune et 451.71 € à l'ALSH qui a participé à l'organisation de ces stages.

14/ AIDE EXCEPTIONNELLE SUITE A OURAGAN IRMA / DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR GESTE DE SOLIDARITE

Suite à un communiqué de l'Association des Maires de France adressé à toutes les communes de France, le conseil décide à l'unanimité d'octroyer une aide 150.00 € à St Barthélémy et Saint Martin.

15/ INAUGURATION LOCAL CHASSE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que l'inauguration du local de chasse aura lieu le 20 octobre 2017 à 11 h en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Nathalie SARLES Députée, Sandra SLEPCEVIC conseillère régionale, Violette AUBERGER et Jean BARTHOLIN conseillers départementaux, Gérard AUBRET Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire.

16/ QUESTIONS DIVERSES

En question diverses ont été abordé les points suivants :

+ **Accueil d'un couple originaire de Madagascar et de leur petite fille de 3 ans.**

La municipalité a été avertie de l'arrivée sur le territoire communal d'un couple et de leur petite fille de 3 ans hébergés sommairement sur les hauteurs de la commune et s'apprêtant à passer l'hiver à l'intérieur d'une caravane non équipée pour les saisons froides. Après renseignements il s'agit d'une famille connue par les autorités. La préfecture et les services du conseil départemental connaissent la situation qu'ils examinent par ailleurs.

Dans un tout premier temps et pour la mettre rapidement à l'abri du froid, la petite fille a été scolarisée à l'école publique.

La mauvaise saison arrivant il est admis par l'ensemble du conseil municipal qu'il faut aller plus loin pour s'occuper au mieux notamment de cette enfant.

Un débat s'installe.

À l'issue de ces échanges :

La décision est prise à l'unanimité de loger ces gens (ayant par ailleurs vécu dans la difficulté durant des années) au sein du studio communal chauffé et équipé d'eau chaude, d'une douche et d'un WC.

L'affaire est bien entendu à suivre.

+ Le maire communique le montant du prélèvement, sur le budget communal, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – **17 730.00 €** contre – 14 349 en 2016. Ce montant est hélas en constante augmentation depuis ces dernières années souligne le maire.

+ Le maire donne lecture d'un courrier de la CRAM Rhône Alpes nous informant de la subvention de 975.00 € qu'elle a octroyée au Comité départemental Loire Sports pour Tous pour l'organisation du programme « prévention des chutes » à Saint Just en Chevalet.

+ Bernard MEIER fait part d'une proposition de projection d'un film « WESTERN FRANÇAIS » tourné dans la Loire – Le conseil municipal demande à Monsieur MEIER de se renseigner pour une éventuelle séance dans la salle des fêtes rue de Thiers.

La séance est levée à 22 h 20